C·I·P·A·V
Votre caisse de retraite
Caisse Interprofessionnelle de Prévoyance et d'Assurance Vieillesse

Paris, le 22 mars 2016

À l'attention de François Genthial,
rédacteur en chef
du magazine CAPITAL

Monsieur le rédacteur en chef,

Je prends la liberté de vous écrire à la suite de l'article « Cipav : la caisse de retraite qui martyrise les indépendants », paru dans votre numéro n° 294 de mars 2016.

À titre liminaire, je tiens à préciser qu'un débat interne au sein de la Cipav nous a conduits à nous interroger sur l'opportunité d'un tel courrier. Afin de défendre l'action des 300 salariés qui s'investissent actuellement au redressement de la Cipav, il nous a paru opportun de vous faire part de nos observations sur un article ne correspondant en rien à la réalité actuelle de la caisse. Toutefois, cette lettre ne constitue en rien une demande de droit de réponse.

En premier lieu, tous les faits rapportés s'avèrent très anciens et concernent des dysfonctionnements à ce jour résolus. Pour votre information, les constats effectués par la Cour des comptes dans son rapport publié en janvier 2014 ont été arrêtés en novembre 2013 et portent sur des situations pour l'essentiel concernant la période 2008-2012.

En deuxième lieu, plutôt que de faire état des deux heures d'échanges avec votre journaliste sur la situation présente de la Cipav, vous avez préféré donner un écho particulier à l'action d'une association sans vous être interrogé préalablement sur son sérieux et sa représentativité. Pour votre information, son président, désavoué par ses anciens soutiens vient de donner sa démission et certains de ses adhérents ont décidé de quitter cette association.

Vous citez également une « source interne à la Cipav » anonyme pour alléguer le supposé désintérêt de la caisse pour les auto-entrepreneurs. En revanche, vous restez étonnamment silencieux sur la mise en ligne depuis quelques semaines sur notre site Internet des droits à retraite des 560 000 auto-entrepreneurs que nous couvrons. De même, vous n'avez pas jugé utile de solliciter le président de la Fedae, qui vous aurait peut-être apporté un éclairage différent et plus objectif sur les relations entre la Cipav et les auto-entrepreneurs.

En dernier lieu, l'unique citation reprenant mes propos est erronée alors même que le journaliste que j'ai reçu s'était engagé à me faire relire les verbatim.

Plutôt que de tenter en vain de vous apporter à nouveau des faits objectifs attestant du redressement effectif de la CIPAV au profit de tous nos adhérents, je me suis interrogé sur les raisons de la publication de cet article sans nuance et à charge.

Je formule pour ma part trois hypothèses.

La première qui vient spontanément, et que j'écarte immédiatement, consisterait à envisager le manque de professionnalisme et la déontologie douteuse du rédacteur de l'article. Ce postulat ne saurait être sérieusement soutenu. J'ai reçu M. Deshaye en entretien. Il s'agit de toute évidence d'un journaliste expérimenté, très bien informé, rigoureux et soucieux de recueillir les avis et appréciations de l'ensemble de ses interlocuteurs.

…/…

La deuxième hypothèse, plus sérieuse, porterait à considérer la volonté de votre magazine d'opter pour le sensationnalisme. Face aux difficultés que traverse actuellement la presse et qui n'épargne pas votre journal, peut-être avez-vous souhaité offrir à vos lecteurs une description confortant certains d'entre eux dans une vision dépassée du fonctionnement de la Cipav. Je ne doute pas qu'un article faisant état de l'amélioration de la qualité de service rendu à nos adhérents, exposant la situation dans toute sa complexité et sous un angle didactique et contextuel aurait été moins vendeur.

La troisième hypothèse, celle que je privilégie, tient à la ligne éditoriale de votre journal. Votre magazine se positionne comme le défenseur de valeurs libérales faisant la promotion d'une protection sociale individuelle et facultative. Peut-être est-ce à ce titre que votre article caricature des dysfonctionnements d'organismes issus d'un système de sécurité sociale collectif et obligatoire, fondés sur des valeurs de solidarité intergénérationnelle.

Sur la base de cette dernière supposition, je ne peux que prendre acte de votre article tout en vous rappelant que le conseil d'administration de la Cipav, sa direction et ses 300 salariés sont fortement mobilisés depuis plus d'un an afin de mettre progressivement un terme aux problèmes issus du passé et à fournir à ses adhérents un service de qualité.

Vous pouvez légitimement douter de la véracité de ces affirmations. Je tiens toutefois à vous informer que la Cour des comptes effectue actuellement une mission de contrôle et de suivi des recommandations formulées dans son rapport de 2014. Sachez que c'est avec une grande sérénité que j'attends les conclusions de ce rapport et suis impatient de voir quel écho vous lui ferez lorsqu'il sera publié.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le rédacteur en chef, l'expression de mes salutations distinguées.

Olivier Selmati

Directeur général de la Cipav